

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du lundi 6 octobre 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI - Nicolas ISNARD - Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO - Laurent SIMON.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CHL-014-18538/25/BM

**■ Approbation d'une convention de partenariat avec l'opérateur l'Embobineuse
137609**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Compte tenu de la politique d'actions en matière d'éducation, de solidarité, d'inclusion, de cohésion sociale et d'expression culturelle qu'elle met en place en direction de la population, la Métropole Aix-Marseille-Provence entend établir des relations avec toute personne physique ou morale, notamment de statut associatif, dont l'activité est considérée d'intérêt général dans ce domaine. Un des 5 grands objectifs du Contrat de ville 2024-2030 étant celui de grandir et s'épanouir dans son quartier.

Le quartier prioritaire du troisième arrondissement de Marseille est marqué par la fragilité socio-économique de ses habitants mais aussi par la jeunesse de sa population. L'association de l'Embobineuse, implantée à la Belle de Mai s'attache à œuvrer pour l'inclusion de publics vulnérables à travers le médium artistique et culturel en animant des ateliers avec des artistes. L'association développe également son action avec le public jeune en organisation des ateliers au sein des écoles du territoire.

L'Embobineuse souhaite proposer un projet culturel à destination des habitants, et plus spécifiquement des enfants et des jeunes du territoire en s'inscrivant dans le cadre d'événements culturels, dispositifs soutenus par la DRAC. Un projet de résidence en territoire a effectivement été travaillé avec le service politique de la ville de la Métropole sur le secteur du 3ème arrondissement. Il s'agit d'encourager des actions artistiques et culturelles participatives co-construites entre l'ensemble artistique et la collectivité. C'est ainsi qu'un projet intergénérationnel a été élaboré, en lien avec les associations jeunesse du territoire et un EHPAD.

Ce projet permettra à des jeunes de découvrir des médiums artistiques (arts visuels, photographie, musique...) tout en créant un pont intergénérationnel en réalisant ce projet avec des résidents d'un EHPAD.

A ce titre, la Métropole s'engage à suivre la mise en place du projet avec l'association et l'ensemble artistique proposé.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n°2014-173 du 21 février 2014 qui organise un nouveau cadre d'action pour la Politique de la Ville ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° CHL-003-16078 du Conseil de la Métropole du 18 avril 2024 approuvant le nouveau Contrat de ville 2024-2030 ;

- La délibération n° CHL-019-17673/25/BM du Bureau de la Métropole du 3 avril 2025 portant sur l'approbation de la programmation relative à l'appel à projets 2025 de la Politique de la Ville.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que les actions portées par l'association de l'Embobineuse, notamment à destination des publics jeunes, s'inscrivent dans les axes prioritaires du Contrat de ville 2024-2030 ;
- Que les actions portées par l'association de l'Embobineuse sont financées par la Politique de la ville ;
- Que le projet porté par l'Embobineuse s'inscrivant le cadre d'évènements culturels est un projet éducatif, culturel et intergénérationnel à destination des jeunes du quartier prioritaire du 3ème arrondissement de Marseille.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la convention de partenariat « Été culturel - Résidence en Territoire - Rouvrir le monde 2025 » avec l'association l'Embobineuse ci-annexée.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Emploi, cohésion sociale et territoriale,
Insertion et relation avec le GPMM

Martial ALVAREZ